SOORTS
HOSSEGOR

Hôtel de Ville
BP 116 - 40150 Soorts-Hossegor
Tél. 05 58 41 79 10
Fax. 05 58 41 79 19
accueil-mairie@hossegor.fr

INFORMATION
#COVID-19

COMMUNIQUÉ
DU 07 MAI 2020

›››››› DERNIÈRE MINUTE ‹‹‹‹‹‹

Suite à l'annonce du premier ministre ce jour, nous apprenons la possible réouverture des plages sur autorisation préfectorale.
La commune, en liaison avec le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises et les communes de MACS sollicite la préfecture pour obtenir l'autorisation de réouvrir les plages et le lac le plus tôt possible et nous l'espérons à compter du 11 mai.
Les conditions qui encadreront cette réouverture seront communiquées dès qu'elles seront connues.

PLAN DE DÉCONFINEMENT DE SOORTS-HOSSEGOR

Soorts-Hossegor se prépare à la phase de déconfinement avec des mesures exceptionnelles pour respecter les consignes sanitaires et ainsi protéger ses habitants pour leur retour progressif à une « vie normale ». L'objectif est d'accompagner les usagers et les agents vers un déconfinement sécurisé permettant ainsi à tous de participer, à partir du 11 mai, à la reprise des activités de notre territoire.

RÉOUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie réouvrira au public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h. Un protocole sanitaire permettra de faire respecter les distanciations physiques et les gestes barrières afin que chacun puisse sereinement accéder aux services.
Pour que cette reprise progressive puisse bénéficier à tous, les consignes suivantes seront fortement recommandées :

- Maintenir une distance d'un mètre avec les autres usagers et les agents ;
- Limiter le nombre d'usagers dans les bâtiments publics ;
- Respecter les marquages au sol ;
- Porter de préférence un masque ;
- Utiliser du gel hydroalcoolique mis à disposition dans les locaux ;
- Privilégier le dépôt de documents dans les boîtes aux lettres extérieures ou l'envoi par voie postale.

Les services municipaux, qui n'accueillent pas du public, continueront leurs activités en télétravail et resteront joignables comme depuis le début du confinement par mail.

DISTRIBUTION DE MASQUES

Du 11 au 14 mai comme annoncé, la ville équipera chaque habitant d'un premier masque en tissu avant de compléter l'équipement de protection d'un second masque cofinancé par le Département et MACS. + d'info : masque@hossegor.fr

Accueil téléphonique
en mairie
9h -12h et 13h30 -17h.
Tél. (+33) 05 58 41 79 10

SOORTS
HOSSEGOR

Hôtel de Ville
BP 116 - 40150 Soorts-Hossegor
Tél. 05 58 41 79 10
Fax. 05 58 41 79 19
accueil-mairie@hossegor.fr

INFORMATION #COVID-19

RÉOUVERTURE DES ESPACES PUBLICS

L'ensemble des espaces publics fermés par arrêté municipal, parc, aires de jeux, abords du canal, stade réouvrent à partir de lundi, seules restent fermées les deux aires de jeux du parc Rosny et de Soorts.

RÉOUVERTURE DES PLAGES

«*L'ouverture des plages et lacs sera possible au cas par cas sur autorisation du préfet*», a annoncé ce jeudi 7 mai 2020 le Premier Ministre Edouard Philippe lors de la présentation du plan de déconfinement.
Cette réouverture se fera sur demande des maires auprès de la Préfecture qui donnera son accord sur la base d'un protocole qui lui sera proposé.
Soorts-Hossegor sollicite la préfecture pour en faire la demande et mettra toutes les mesures en place pour assurer la sécurité des plages et le respect des mesures sanitaires qui accompagnent cette réouverture.
Une excellente nouvelle pour la ville, fruit du travail collectif de tous : communes, communauté de communes, fédérations sportives, députés et sénateurs avec une mention spéciale pour le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises qui a su fédérer toutes ces énergies et construire un scénario de réouverture ambitieux et réaliste.

RÉOUVERTURE DE LA CRÈCHE

La Maison Petite Enfance la Forêt réouvrira ses portes jeudi 14 mai 2020 de 8h à 17h avec un dispositif de sécurité.
Toutefois, les nouvelles règles liées à la lutte contre le virus du COVID-19 imposent à la structure de limiter l'accueil des enfants à 10 par section.
Des critères ont donc dû être établis pour définir les familles prioritaires dont voici la liste :

- personnels contraints : médecins, sage-femmes, infirmiers, ambulanciers, pharmaciens, biologistes, personnel d'EHPAD, de structures médico sociales, aides à domicile, personnel d'EAJE et de MAM.
- enseignants.
- 2 parents qui travaillent si aucune possibilité de télétravail.
- 1 seul parent qui travaille si des disponibilités d'accueils restent possible.

Plus d'info : mpelaforet@hossegor.fr

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

La rentrée des élèves se fera de manière progressive. Les sections CP et CM2 seront accueillies jeudi 14 et vendredi 15 mai ainsi que lundi 18 et mardi 19 mai en groupes restreints et à partir du 25 mai aura lieu également la rentrée des grandes sections, CE et CM1.
Les élèves seront scolarisés deux jours par semaine, en alternance par petit groupe le lundi et le mardi, puis le jeudi et le vendredi selon les horaires d'une journée classique.

Accueil téléphonique
en mairie
9h -12h et 13h30 -17h.
Tél. (+33) 05 58 41 79 10

SOORTS
HOSSEGOR

Hôtel de Ville
BP 116 - 40150 Soorts-Hossegor
Tél. 05 58 41 79 10
Fax. 05 58 41 79 19
accueil-mairie@hossegor.fr

INFORMATION #COVID-19

A ce jour, le retour en classe des petites et moyennes sections n'est pas prévu.
Pas de cantine ouverte cependant les enfants pourront déjeuner sur place dans leur classe respective avec un panier repas froid individuel préparé par le pôle culinaire.

PÔLE ENFANCE & JEUNESSE

- L'accueil du matin reste fermé.
- L'accueil du soir sera assuré à compter du 25 mai sur chaque groupe scolaire de 16h30 à 18h00.
- L'accueil du mercredi sera assuré à compter du 27 mai à l'accueil périscolaire de 9h à 17h.
- L'accueil de loisirs sera ouvert en juillet et en août de 9h à 17h30.
- L'espace jeunes reste fermé.

L'OFFICE DE TOURISME

Seule la permamence téléphonique reste ouverte à l'office de tourisme. L'association a été contrainte d'annuler le festival phare de la station Le Latinossegor. Elle reste en attente des prochaines directives de l'État concernant le tourisme.

MARCHÉ FORAIN

En raison des nouvelles directives données par la préfecture, la municipalité doit mettre en place un dispositif de sécurité contraignant avec l'objectif d'ouvrir le marché forain le dimanche 24 mai puis tous les dimanches, à partir de juin les mercredis, puis les vendredis à la mi-juin.

INFO DES CLUBS

Les sports individuels extérieur pourront reprendre en suivant les règles sanitaires édictées par leur propre fédération. Le club de Tennis, le club de pétanque et le club de Golf vont donc dès lundi reprendre leurs activités.

Accueil téléphonique
en mairie
9h -12h et 13h30 -17h.
Tél. (+33) 05 58 41 79 10

CONTACT :
ANNE TAUTOU
Mail. communication@hossegor.fr
Tél. (+33) 07 86 09 65 84